

## Communiqué de presse CGT Pôle emploi

### Gestion des demandeurs d'emploi :

#### Un test a été expérimenté par Pôle emploi, en catimini, dans 4 régions.

*« L'objectif est de réaliser un test relatif à une nouvelle modalité d'actualisation du PPAE (Projet personnalisé d'accès à l'emploi) au sein des 4 territoires suivants : Picardie, Guyane, Corse, Franche Comté.*

*Les demandeurs d'emploi concernés sont ceux ayant déclaré avoir travaillé (plus ou moins de 78h) le mois précédent et qui n'ont pas eu de contact avec un conseiller depuis 6 mois.*

*La reprise d'une activité constitue l'événement déclencheur pour actualiser la situation du demandeur d'emploi, recueillir des informations sur le type et les caractéristiques de l'emploi dont il s'agit et l'interroger sur la durée probable de cet emploi.*

*Ces demandeurs d'emploi en catégorie, 1, 2, 3, 6, 7, 8 sont tenus d'accomplir des actes positifs et répétés de recherche d'emploi, du fait de la catégorie dans laquelle ils ont été classés. Ils sont accompagnés par un conseiller référent dans une des modalités de suivi et d'accompagnement suivi, guidé, renforcé ou rattachés à son portefeuille. »(note DG)*

Ce test a concerné près de 10 000 DE en Picardie. Il n'avait fait l'objet d'aucune information des conseillers ni des Équipes Locales de Management (ELM) en amont de l'envoi de ces questionnaires aux demandeurs d'emploi. Ce sont les usagers qui l'ont appris aux agents. Il n'avait pas davantage donné lieu à quelque information ou consultation préalable que ce soit du CCE ni des Comités d'établissement concernés. Ce n'est qu'après coup, lors de la réunion du Comité d'établissement du 25 février, en Picardie, que la direction a indiqué que ce test serait sans aucun doute déployé sur l'ensemble du pays.

Les questionnaires ont été envoyés le 18 janvier 2016. Leur nature et leur contenu sont contestables :

- d'une part il est nécessaire de souligner que les questionnaires ont été envoyés à des demandeurs d'emploi qui avaient déjà actualisé leur situation, certifié sur l'honneur leurs déclarations et envoyé les justificatifs requis. On peut dès lors se demander si l'objectif de cette procédure est l'actualisation du dossier des demandeurs d'emploi ou l'augmentation du nombre de radiations pour non réponse au courrier.
- d'autre part, ce questionnaire ne peut être assimilé à un entretien d'actualisation du PPAE; comment actualiser un PPAE avec une case cochée ? Ce questionnaire n'est même pas certifié par une signature. Pour la CT, il est important de dire que le PPAE ne se résume pas à l'examen de la situation suite à une période travaillée. Avec cette procédure par courrier, où sont le diagnostic, la confrontation au marché du travail, la mise à jour du profil professionnel, le plan d'action partagé ?

En fait, la direction de Pôle Emploi réduit l'accès aux sites pour les Demandeurs « dans un souci de personnalisation du suivi » et là ce sont des questionnaires qui sont envoyés « pour permettre d'effectuer un acte essentiel au métier de conseiller : l'actualisation du PPAE ».

Pour la CGT, ces procédures qui visent à éloigner les demandeurs d'emploi des services de Pôle emploi sont contestables.

La CGT a une proposition : Arrêtons les questionnaires, rouvrons les portes des sites aux demandeurs d'emploi et réinstallons la réception des chômeurs sans rendez vous. Cela permettra de recevoir ces demandeurs qui exercent une activité réduite et occasionnelle et d'actualiser, comme c'était le cas auparavant, leur PPAE.

Nous constatons par ailleurs que les instructions relatives à la « *gestion administrative de la liste des demandeurs d'emploi* » ne prévoient pas la radiation pour non réponse à un questionnaire. Cela n'empêche pas la direction de Pôle emploi d'envoyer des menaces de radiations tout à fait tout à fait inacceptables pour les chômeurs qui ne répondraient pas aux questionnaires dans les délais impartis.

La CGT sera vigilante et dénoncera les éventuelles sanctions.

*Boves, le 4 mars 2016*

**Contacts:**

**Laurent DUBOST 06 10 40 49 57**

**Véronique BLEUSE 06 51 84 07 63**

**CGT Pôle emploi Picardie : 03 22 53 25 07**